



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le samedi 1^{er} Mai sera jour de marché à Neuchâtel

Le samedi 1^{er} Mai sera bel et bien jour de marché à Neuchâtel. Quand bien même la Fête du travail sera pour la première fois officiellement fériée dans le canton de Neuchâtel et que les commerces de la ville seront fermés à l'exception des magasins d'alimentation, le marché se tiendra comme un samedi ordinaire, soit de 6h30 à 13h, à la place des Halles.

En effet, suite à l'interdiction malheureuse du marché le samedi 1^{er} août 2009, jour férié en raison de la Fête nationale, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a modifié en date du 2 novembre 2009 le Règlement du marché de façon à ce que celui-ci puisse avoir lieu le 1^{er}-mars, le 1^{er}-Mai et le 1^{er}-Août si ces jours fériés tombent sur des jours de marché.

Le Conseil général avait alors considéré que le marché représentait une animation bienvenue au centre-ville les jours fériés et constituait un atout touristique. Le Conseil communal avait accueilli positivement cette modification du règlement qui n'a pas été combattue par un référendum et est maintenant entrée en force, de sorte que les maraîchers pourront dresser leurs étals sur la place des Halles comme d'habitude le samedi 1^{er} mai prochain.

Neuchâtel, le 16 avril 2010

Direction du développement économique

Renseignements complémentaires :

Alain Ribaux, directeur du développement économique,
☎ 032 717 71 01, e-mail: alain.ribaux@ne.ch